



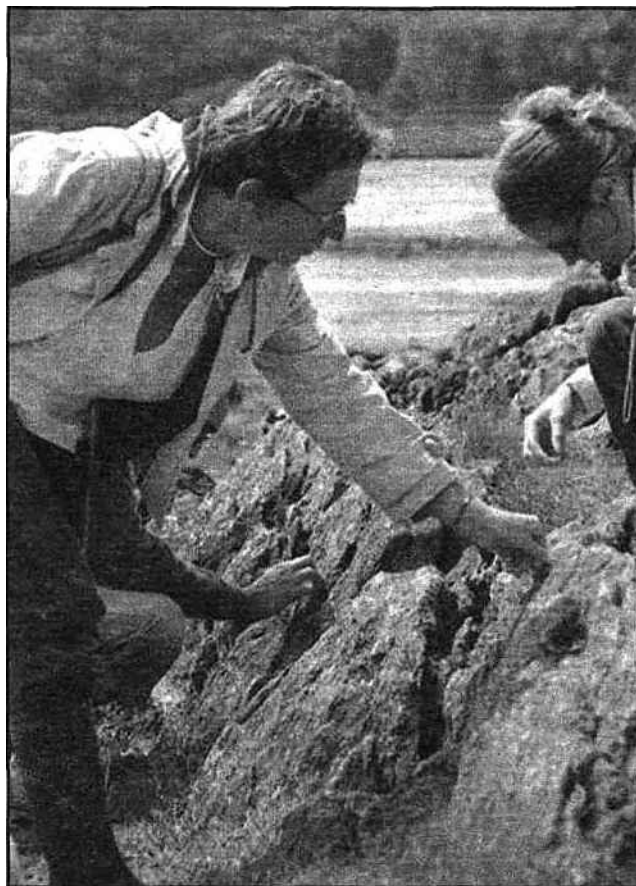
Le collectif Emeraude Cotentin veille à la biodiversité

Les plaisanciers informent les pêcheurs à pied

À l'initiative du collectif Emeraude Cotentin, les plaisanciers de St-Cast-Le-Guildo, Lancieux, St-Jacut-de-la-Mer sont associés à une campagne d'informations en direction des pêcheurs à pied toujours plus nombreux à l'occasion des grandes marées.

Voilà revenues les périodes de grandes marées de la saison touristique. Comme les années précédentes, nombreux seront les estivants et les locaux à se rendre sur l'estran dans le but d'y prélever coquillages et autres crustacés qui seront les bienvenus sur la table familiale. Au fil du temps, les "pêcheurs" au bas de l'eau sont de plus en plus nombreux pour fouiller les rochers et sonder le littoral à l'affût de tout ce qui bouge. Ils sont parfois mal informés sur les exigences d'une pêche certes ouverte à tous mais dont les règles sont bien définies...

C'est la raison pour laquelle le collectif Emeraude Cotentin a décidé de passer à l'action avec le soutien des Aires Marines Protégées. Un triptyque d'information destiné à être distribué sur les sites d'accès aux zones de pêche situées entre le Cap Fréhel et le Cap de la Hague vient d'être édité à 150.000 exemplaires. Ils seront distribués gracieusement par des bénévoles des 68 associations qui composent le col-



La pêche à pied a des règles que nul n'est censé ignorer.

lectif Emeraude Cotentin dont les associations de plaisanciers APSC et U3P pour St Cast Le Guildo, APSJ pour St Jacut de la Mer et APPL pour Lancieux.

Protéger la biodiversité

Les auteurs de cette initiative rappellent qu'il est important que les pêcheurs à pied suivent quelques règles essentielles pour

protéger la biodiversité présente sur ces sites. Ils doivent se limiter à des prises correspondant aux besoins de la table familiale tout en respectant les tailles et l'environnement. Le fait de ne pas respecter ces préceptes est dommageable pour l'environnement marin mais aussi passible d'amendes importantes.

« Le fait que la plupart de ces pêcheurs à pied n'ont aucun contact avec les Associations de Plaisanciers nuit à l'information. Qu'il s'agisse des associations locales ou de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers [FNPPSF], elles informent régulièrement leurs adhérents de l'évolution des réglementations et mettent à leur disposition des accessoires qui évitent de sortir de la légalité », précisent les membres de ce collectif.

Pour mémoire, le Collectif Emeraude Cotentin a été créé pour rassembler les adeptes de toutes les formes de plaisance et les responsables de sites de mouillage pour obtenir une représentativité certaine au comité de gestion du prochain Parc Marin Normandie-Bretagne. Cette opération est une action d'information de grande envergure pour montrer la détermination à voir la Pêche de loisir adopter des comportements compatibles avec la sauvegarde de la biodiversité.

Georges BRIEND (CLP)